Quatorzième Année. -- N° 22 | 20 Centimes le N°. | Mardi 24 Février 1874.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an ..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

**Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.**

| tableau 2. | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte |
|---|---|---|---|
| Cahors. — Départ. | 5h10 matin | 12h25 s | 5h40 s |
| Mercuès | 5 26 | 12 47 | 5 55 |
| Parnac | 5 39 | 1 7 | 6 7 |
| Luzech | 5 47 | 1 20 | 6 16 |
| Castelfranc | 6 3 | 1 43 | 6 37 |
| Puy-l'Evêque | 6 17 | 2 » | 6 49 |
| Duravel | 6 27 | 2 14 | 6 58 |
| Soturac Touzac | 6 37 | 2 27 | 7 7 |
| Fumel | 7 1 | 2 44 | 7 19 |
| Monsempron-Libos.— Arrivée. | 7 8 | 2 51 | 7 26 |

| | Omnibus mixte (151) | Poste mixte | Omnibus mixte (405) |
|---|---|---|---|
| Monsempron-Libos. — Départ. | 8h41 matin | 5h19 soir | 7h40 soir |
| AGEN..... — Arrivée. | 9 59 | 6 44 | 9 57 |
| — | | | |
| Monsempron-Libos. — Départ. | 7h18 matin | 3h 3 soir | 7h34 soir |
| PÉRIGUEUX..— Arrivée. | 10 58 | 5 46 | 11 6 |
| BORDEAUX..... — . | 3 28 soir | 10 18 | |
| RODEZ..... — . | 9 34 | | |
| AURILLAC..... — . | 9 42 | | |
| VIERZON..... — . | 7 15 | 12 42 matin | 7 53 s |
| PARIS..... — Arrivée. | 12 39 m | 4 39 matin | 3 4 s |

| | Poste mixte | Omnibus mixte | Omnibus mixte |
|---|---|---|---|
| PARIS..... — Départ. | 7h45 s | 9h40 s | |
| BORDEAUX..... — . | | 10 30 m | |
| PÉRIGUEUX..... — . | 6 50 matin | 1 45 soir | |
| Monsempron-Libos. — Arrivée. | 8 36 | 5 16 | |
| — | | | |
| AGEN..... — Départ. | 5h50 matin | 2h soir | 6h10 soir |
| Monsempron-Libos. — Arrivée. | 7 15 | 3 | 7 31 |

| | Omnib. jours de foire | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixtes |
|---|---|---|---|---|
| Monsempron-Libos. — Départ. | 7h30 matin | 9h30 matin | 5h25 soir | 7h50 soir |
| Fumel..... — . | 7 37 | 9 37 | 5 37 | 7 57 |
| Soturac Touzac... — . | 7 50 | 9 49 | 5 53 | 8 10 |
| Duravel..... — . | 8 2 | 9 57 | 6 7 | 8 19 |
| Puy-l'Evêque.... — . | 8 11 | 10 6 | 6 20 | 8 28 |
| Castelfranc..... — . | 8 30 | 10 20 | 6 43 | 8 46 |
| Luzech..... — . | 8 44 | 10 32 | 7 2 | 9 » |
| Parnac..... — . | 8 55 | 10 41 | 7 18 | 9 11 |
| Mercuès..... — . | 9 7 | 10 52 | 7 35 | 9 23 |
| Cahors.... — Arrivée. | 9 25 | 11 8 | 7 54 | 9 41 |

## Cahors, le 24 Février 1874

La candidature de M. Ledru-Rollin, au sujet de laquelle nous publions plus loin d'intéressants articles, prend de plus en plus l'importance d'un événement. Les équivoques qui depuis trois ans ont causé tant de mal au pays cessent enfin, et les partis se constituent dans des conditions de sincérité qu'ils n'avaient pas connues.

« Il n'y a plus en présence, dit avec raison le *Français*, que des conservateurs et des révolutionnaires. Ceux qui, depuis trois ans, capitulant toutes les semaines, et transigeant périodiquement à droite et à gauche, compromettaient tout en prétendant tout concilier, sont désormais forcés ou de prendre parti ou de quitter la scène politique. L'abîme est creusé entre les hommes d'ordre et les hommes d'agition sociale, et le pont que M. Thiers avait suspendu sur cet abîme achève de s'écrouler. »

La circulaire de M. le ministre de l'intérieur, que nous avons publiée avant-hier, est l'objet des commentaires de toute la presse.

Les journaux impérialistes apprécient avec calme et modération ce document qui les froisse profondément.

On lit dans le *Pays* :

La manifestation auprès du prince impérial est une fête de famille. Nous nous assemblons pour célébrer le passage d'un âge à un autre âge, comme autrefois les Romains célébraient la prise de la robe virile.

Et ce n'est une menace pour personne, car il n'y a rien de changé dans l'Empire, le 16 mars. Il sera ce qu'il était avant, et il n'y aura qu'un homme de plus, le Prince impérial.

La veille, l'Empire se faisait avec l'impératrice régente; le lendemain, il se fait avec l'Empereur.

Mais tout cela ne se fera que lorsque la France le voudra, et le 17 mars, c'est-à-dire le lendemain, comme le 15, c'est-à-dire la veille, nous attendrons sans impatience et avec soumission qu'elle ait pris sa décision souveraine.

On lit dans l'*Ordre* :

Quel que puisse être le caractère et la portée de la manifestation du 15 mars à Chislehurst, aucune loi ne peut l'arrêter, parce qu'aucune loi ne peut la définir ; parce que refuser l'entrée des gares et la sortie des ports français à ceux qui veulent se rendre en Angleterre, serait un acte de despotisme, sans exemple dans l'histoire des gouverments réguliers ; une mesure de salut public, imitée des plus mauvais jours de la Révolution.

Ce que peut la législation qui nous régit, le duc de Broglie l'a très-bien dit dans sa circulaire, Elle peut, elle doit empêcher tout ce qui trouble l'ordre défini par le texte et par l'esprit des lois.

Mais la loi ne donne aucun moyen, au gouvernement, d'interpréter la manifestation elle-même, de lui imposer une signification plus ou moins arbitraire, et de l'arrêter, sous prétexte de cette signification.

C'est pourquoi la circulaire du duc de Broglie, publiée solennellement au *Journal officiel* nous semble inutile. Or, en politique, tout ce qui est inutile manque ordinairement d'habileté.

Les organes du parti républicain, et surtout le *Temps*, paraissent satisfaits.

Voici maintenant l'opinion de deux journaux, qui défendent la politique du Gouvernement.

On lit dans le *Français:*

Nous sommes convaincus que la circulaire du ministre de l'intérieur répond d'une maniere parfaitement exacte aux sentiments de tous les hommes d'ordre éclairés et patriotes: elle a été rédigée de manière à ne blesser aucune des légitimes susceptibilités des « personnes qui, ayant reçu des fonctions ou des faveurs de l'empire, conservent des sentiments de déférence pour la famille du prince qu'ils ont servi, » mais elle témoigne de l'intention formelle qu'a le gouvernement de faire respecter le pouvoir dont la défense lui est confiée; elle montre que le septennat est une vérité.

Les manifestations bruyantes auxquelles la circulaire de M. le duc de Broglie fait allusion ne pouvaient qu'être blâmées par les hommes qui ont servi le gouvernement impérial parce qu'ils considéraient que le maintien de ce gouvernement était une garantie d'ordre et de repos pour la France.

Si parmi les députés qui ont fait le 24 mai et le 19 novembre, on en trouve un certain nombre qu'il convienne de considérer comme des « bonapartistes, » c'est qu'ils étaient appelés sur le terrain où les conservateurs se donnaient rendez-vous par un sentiment profond des nécessités de la défense sociale. Tant qu'on leur demandera de demeurer unis sur ce terrain, nous sommes assurés qu'ils ne s'y refuseront pas; et dans des circonstances comme celle-ci, rendant hommage aux intentions du ministre de l'intérieur, approuvant les termes fermes et modérés de sa circulaire, l'esprit d'apaisement et de conciliation qu'elle respire, tous les hommes d'ordre, dans l'Assemblée et dans le pays, se trouveront cette fois encore d'accord et contre les brouillons et contre les ennemis de la paix publique.

On lit dans le *Journal de Paris* :

L'esprit de la circulaire est très-ferme et le langage très-mesuré. M. le duc de Broglie déploie un talent merveilleux dans la rédaction des papiers d'Etat, et celui dont nous parlons est un vrai chef-d'œuvre. M. le duc de Broglie ne prescrit pas aux préfets d'inquiéter les hommes qui, ayant reçu des bienfaits du second empire ou l'ayant servi, sont restés fidèles à sa mémoire, sentiment parfaitement digne de respect. Il eût été excessif que le gouvernement de M. de Mac-Mahon s'opposât à ce que les anciens serviteurs et les partisans de la famille Bonaparte offrissent leurs vœux au prince impérial. En ce qui nous concerne, nous aurions blâmé cette rigueur. Mais M. le duc de Broglie a raison de prescrire aux préfets de s'opposer à toute manifestation publique, qui agiterait les esprits et compromettrait la paix.

## Revue des Journaux

### Candidature de M. Ledru-Rollin.

On lit dans la *Gazette de France:*

Les députés de l'extrême gauche ont essayé de démontrer à leurs amis du centre que, M. Ledru-Rollin était un républicain conservateur, éminemment conservateur, et qu'on cédait à des préjugés réactionnaires en n'acceptant pas Ledru-Rollin ; que son nom devait rallier toutes les fractions républicaines, parce qu'il n'y avait pas meilleur républicain que lui. « Vous avez accepté Marcou et vous repousseriez Ledru! s'écriait un radical à un thiériste, vous n'êtes pas logique. »

M. Thiers, qui a été très contrarié de la candidature Ledru-Rollin, ne sait plus que faire. Il a usé de tous les moyens auprès de ses amis de l'extrême gauche et n'est arrivé à fléchir personne. Il n'espère plus qu'en M. Ledru-Rollin lui-même, et lui envoie ambassadeur sur ambassadeur.

M. Thiers essaye de lui faire comprendre qu'il aura sa place marquée aux élections générales. Mais, cela ne touche pas M. Ledru-Rollin, qui pense au contraire que son entrée à l'Assemblée donnera à l'union des fractions républicaines une sanction nouvelle.

On lit dans le *Journal de Paris:*

Cent onze radicaux de Vaucluse imposent M. Ledru-Rollin à M. Gambetta, sans se préoccuper de l'antipathie que ces deux personnages ont l'un contre l'autre. Cent onze radicaux ont crié: Vive Ledru! et M. Gambetta a répété: Vive Ledru! et la *République française*, dissimulant mal son ironie bilieuse, a répété à son tour: Vive Ledru! Et s'il plaisait à dix énergumènes de crier: Vive Blanqui! M. Gambetta crierait: Vive Blanqui! Et si ces dix énergumènes, las de Blanqui, criaient: Blanqui est un jésuite! M. Gambetta clamerait: Blanqui est un jésuite! Et il en sera éternellement ainsi, parce que le jour où l'on n'obéit plus aux fureurs du parti radical, le parti radical vous rejette. Le parti radical est cette voix de Bossuet qui crie: marche! marche! Et il faut marcher.

On lit dans la *Patrie:*

La candidature dérisoire de M. Ledru-Rollin dans le Vaucluse est, à notre avis, ce qu'on pouvait imaginer de mieux pour démontrer que la nouvelle république est destinée à une décomposition qui rappellera celle de la république de 1848. Nul ne pouvait mieux que le revenant du vasistas éveiller les souvenirs de la dictature et de l'émeute qui concordent si étroitement avec la dictature et les désordres inaugurés par le 4 septembre.

Si elle nous est parfaitement agréable à ce titre, la candidature de celui qui décréta en faveur de ses préfets « des pouvoirs illimités » a aussi un autre avantage. Elle soumet à une épreuve grave et inattendue la solidité de la coalition républicaine-radicale. A force de jouer avec les hardiesses et les fantaisies invraisemblables, le comité-directeur de Paris en arrive à tendre beaucoup cette fois la corde raide sur laquelle ses personnages font manœuvrer le suffrage universel.

On lit dans *Paris-Journal :*

Tout le monde connaît l'histoire du philosophe cynique qui se mit à parcourir les rues en plein jour, une lanterne allumée à la main.

— Je cherche un homme, disait-il.

La démagogie a allumé sa lanterne et elle a trouvé... M. Ledru-Rollin.

Celui-là, s'il est élu, ira-t-il s'asseoir « derrière M. Thiers », comme s'est engagé à le faire, dans sa profession de foi, un autre aspirant républicain à l'un des deux mandats de député qui vont être, le 1er mars prochain, décernés par le suffrage universel dans les départements de la Vienne et de Vaucluse ?

Le dos de M. Thiers est devenu le soleil dont tout démocrate habile se fait le Memnon. Ce dos est l'astre du monde révolutionnaire. Ce dos jette des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs. Adorer ce dos suffit aujourd'hui et dispense de toute explication, de tout principe, de toute clarté personnelle ceux qui sont saintement pénétrés des vrais principes de la dévotion au sacré dos de M. Thiers. « J'irai m'asseoir derrière M. Thiers ! » Quand un candidat a dit cela, il a tout dit. Qui ne voterait pour un homme qui a promis d'aller s'asseoir derrière M. Thiers ?

Or ça, que représente l'ex-président de la République, à l'heure présente, aux yeux des profanes qui n'ont pas le culte de son dos ?

Il faut que la démocratie soit terriblement à court d'hommes et de principes pour en être réduite, soit au dos de M. Thiers comme programme, soit à l'abdomen de M. Ledru-Rollin comme idéal. Il faut que le parti radical ne croie plus en lui-même et n'ait pas une idée dans son sac ou une capacité sur la planche, pour offrir aux électeurs : d'un côté, l'homme qui ira s'asseoir derrière M. Thiers ; de l'autre, le gros homme qui ne peut même plus passer par un vasistas.

Ainsi, voilà un parti auquel des événements, habilement préparés par lui, avaient remis le pouvoir dans une crise suprême où la présence des ennemis victorieux sur le sol de la patrie défendait aux bons citoyens de s'occuper d'aucune autre invasion que de celle de l'étranger ; qu'a-t-il fait ce parti ? quel homme a-t-il produit? quel dévouement et quelle intelligence sont sortis de ces entrailles ? Ils ont fait des phrases, et rien de plus des proclamations à outrance ; ils ont prodigué la calomnie et versé l'injure à tout ce qui se contentait d'être Français, sans être assez républicain à leur gré. Aujourd'hui, enfin, qu'ils n'ont plus le pouvoir, mais qu'ils ont encore la majorité dans la plupart des scrutins, car l'esprit public faussé pendant trois ans ne se redresse pas en une heure, quels sont leurs héros, leurs candidats, leurs députés ? Un célèbre failli politique de la révolution de 1848 et un obscur serviteur de l'ambition de M. Thiers qui présente sa livrée comme un drapeau.

### Histoire édifiante d'un républicain-communard.

Le *Journal des Débats* publie la lettre suivante, écrite de Madrid :

Vous savez que parmi les insurgés de la Commune de Carthagène il se trouvait des réfugiés et des épaves de la Commune de Paris. Un ancien membre du Comité central, Lucien Combatz, en était. Quand les chefs sont partis pour se réfugier à Oran, Combatz n'a pas jugé prudent de les suivre sur un territoire français, et, à l'entrée des troupes, il a été mis en prison, où il attend le jugement du conseil de guerre. Il occupe les loisirs que lui fait la captivité à écrire des lettres assez fantaisistes à un dés

principaux journaux de Madrid, *La Iberia*. Il prétend qu'il n'a pas été le complice de l'insurrection, et qu'il n'en a été que « le spectateur fébrile. » Du reste, il n'est pas doux pour ses anciens amis et les traite assez dédaigneusement. Il s'attendait à des exploits semblables à ceux qu'il avait vus à Paris; au lieu de cela, le dénoûment a été celui d'un vaudeville et non d'une tragédie. Comme toujours, il dit qu'il y a eu mystère et trahison, et promet de faire des révélations instructives et amusantes.

Combatz explique comment il était venu en Espagne dans l'espoir que ses talents militaires seraient utilisés par la République, et comment Figueras, qu'il traite de sceptique, refusa de le nommer colonel. Ne pouvant être colonel, il voulut être *reporter*. Il avait été précédemment correspondant du *New-York-Herald;* mais, pendant sa campagne militaire, il avait été remplacé comme homme de lettres, et il se vit réduit, dit-il, à une effroyable misère, si bien que, se trouvant sans asile, il allait coucher la nuit au pied de la colonne du 2 mai. Cela dura deux mois. Un des ministres, à qui il voulut emprunter 500 fr. pour retourner à Londres, lui répondit qu'il était encore plus pauvre que lui. Alors il partit pour Carthagène, où la Commune l'appelait. Il raconte ainsi son arrivée :

« J'allai droit à l'hôtel de Paris, où était le » quartier général. Quel tapage, grands dieux ! » Que d'épaulettes, que de galons, que de képis ! » et tout cela reluisait dans les salons, dans les » escaliers, dans les antichambres, partout. On » chantait victoire dans ce grand bazar, et quiconque » aurait douté du triomphe final eût été traité de » fou ou de centraliste. »

Combatz s'adresse au chef de la Commune, à Roque Barcia, qui le reçoit assez médiocrement. Ce qui le console, c'est qu'il pourra envoyer des correspondances pittoresques aux journaux, des choses à faire pâlir, dit-il, l'*Agence Havas* qui ne pâlit jamais. Malheureusement, les *reporters*, race prolifique, avaient déjà envahi Carthagène, et le *New-York-Herald* était pourvu par un M. Adolphe, ancien secrétaire de M. Stanley, le *reporter* qui avait retrouvé Livingstone. Le *reporter* en disponibilité ne passa que deux heures au quartier général, le temps seulement, dit-il, de dire bonjour à quelques anciens amis du Café de Madrid, dont il parle d'ailleurs avec un profond mépris et qu'il traite de commis-voyageurs en émeutes.

Après plusieurs aventures, dans lesquelles il risque d'être pendu et jeté dans des culs de basse-fosse, tantôt comme espion, tantôt comme Prussien, tantôt comme unitariste, l'ancien membre du Comité central de Paris arrive au jour de la capitulation. La junte s'embarque sur la frégate blindée la *Numancia* peur filer sur l'Afrique, et la population crie à la trahison et à la lâcheté. « Alors, dit Combatz, on rappelle la disparition mystérieuse de lingots d'argent, puis celle de la taxe de 30 0/0 imposée aux marchandises saisies, etc., puis l'escamotage des bronzes et des cuivres de l'arsenal, puis encore un vol, et un autre, et ainsi de suite. On se serait cru à Sparte où le vol avait une prime. »

Combatz, en voyant filer la junte, s'en va à bord de la *Numancia* pour lui demander un peu d'argent. Il s'adresse au général Contreras, qui lui donne pour Gutierrez un billet ainsi conçu : « Il faut donner un secours à Combats, le malheureux est sans un sou. » Et en *post scriptum* : « Dis à Ortega d'emporter le plus d'argent qu'il pourra. » Gutierrez lui donne un autre billet pour Ortega. « Cher Ortera, donnez un secours à Combatz. » Ortega le reçoit, dit-il, comme un chien dans une église, parce qu'il n'est pas seul; puis il le pousse du coude et lui dit : « Tais-toi ! » Quand ils sont seuls, Ortega déniche un sac plein d'or, en emplit ses poches, et ils s'en vont à l'arsenal.

Combatz, il faut le dire, est très honteux. Ils se font conduire à la *Numancia*, et là, le général Ferrer déclare que le bâtiment est surchargé, qu'il est impossible de le manœuvrer, qu'il est rempli de gens qui n'ont pas besoin démigrer, et qu'il faut les renvoyer à terre. Rien n'y fait; c'étaient les galériens et leurs honorables familles qui s'embarquaient avec leur butin.

En attendant, le temps passait; Combatz, qui n'avait pas la moindre envie d'aller débarquer en terre française, demandait vainement les 500 fr. qu'on lui avait promis et voyait la frégate se mettre en marche. On finit par lui donner 20 fr., auxquels le général Ferrer ajouta 10 fr. de sa poche. Mais la frégate s'en allait toujours, et Combatz, qui tenait absolument à ne pas se repatrier, agitait la question de se jeter à l'eau.

En ce moment psychologique, dit-il, on signale une embarcation. C'était la famille du gouverneur de San-Julian qui venait à bord. La frégate s'arrête, embarque les passagers, et en retour Combatz se précipite dans la barque. Oui, mais les matelots sont restés à bord de la frégate, qui reprend sa route, et le membre de l'ancien Comité central se trouve tout seul dans le canot, qui est entraîné dans le mouvement vertigineux de l'hélice. Enfin il est aperçu du haut du bord par un ami qui fait couper le câble. Le voilà livré à lui-même, et pendant vingt minutes il rame sans avancer. Il prend un parti énergique, attache ses six pièces de cent sous dans sa ceinture et se jette à l'eau. Il nage pendant dix minutes, et allait couler quand il est recueilli par un canot.

En débarquant, il trouve la ville occupée et la population frrternisant avec la troupe. Puis un agent de police lui fait une visite et le loge dans la prison de la ville, d'où il se fait le *reporter*, non plus d'un journal de New-York, mais d'un journal de Madrid. Telles sont, en résumé, les aventures d'un communiste cosmopolite racontées par lui-même.

## Informations

La commission des Trente a tenu une séance dans laquelle a été définitivement arrêtée la rédaction des articles 1 et 2 du projet de loi électorale. Cette rédaction est textuellement celle du projet Dufaure, sauf les vingt-cinq années d'âge :

« Art. 1er. — Sont électeurs, tous les Fran- » çais âgés de vingt-cinq ans accomplis, jouis- » sant de leurs droits civils et politiques.

» Art. 2. — La qualité d'électeur sera cons- » tatée par une inscription sur un registre élec- » toral tenu dans chaque commune. »

---

Un décret présidentiel vient d'ordonner la dissolution de la municipalité de Grenoble. Cette mesure a été motivée par un rapport que publient le journaux de d'Isére et dans lequel le préfet de ce département reproche au conseil municipal de Grenoble : 1° d'avoir, en mai 1871, sommé l'Assemblée nationale de cesser immédiatement des hostilités contre la Commune de Paris et de se dissoudre ; 2° de s'être laissé constamment dominer par un esprit de résistance à la loi ; 3° d'avoir repoussé l'établisement d'une école de génie à Grenoble et émis le vœu que cette place fût démantelée ; 4° d'avoir établi une distinction injustifiable entre les enfants de Grenoble morts dans la dernière guerre, en décidant l'inscription sur des tablettes de marbre à l'Hôtel de ville des noms de ceux qui sont morts depuis le 4 septembre, et en excluant de cet honneur les noms de ceux qui sont tombés avant cette époque ; 5° d'avoir enlevé aux institutions de de charité qui étaient revêtues d'un caratère religieux les subventions municipales, etc., etc.

---

STATISTIQUE DE LA POPULATION EN FRANCE.

En 1866, la population de la France se composait de 38,067,064 habitants.

En 1872, la population de la France se compose de 36,102,921 habitants.

La guerre désastreuse de 1870 fait donc perdre au pays 1,964,143 habitants.

En 1872, il ne nous reste que 35,859 communes, 52,857,675 hect. occupés par 26, 102,921 habitants, ce qui constitue un déficit de 1,689 communes, 1,447,466 hectares et 1,665,143 habitants.

La France ne compte plus actuellement que 68 habitants par kilomètre carré; en 1866 elle en comptait 70.

Le nombre des ménages est de 9,525,000; en 1866, il était de 9,997,000.

Le nombre des maisons qui étaît de 7,811,549 est tombé à 7,704,913.

La population, au point de vue des sexes se décomposait comme il suit au commencement de 1871.

| | |
|---|---|
| Garçons, | 5,875,089. |
| Filles, | 3,705,368. |
| Hommes mariés, | 7,044,519. |
| Femmes mariées, | 7,316,736. |
| Veufs, | 1,006,536. |
| Veuves, | 1,958,912. |

13 millions de ces individus ne savent ni lire ni écrire; 3 millions 780,000 ne savent que lire, et 18 millions 682,749 savent lire et écrire.

35 millions sont catholiques, 580,000 sont protestants et 49,000 israélites.

La perte d'Alsace-Lorraine nous a enlevé un nombre considérable de protestants et d'israélites.

Nous arrivons maintenant à la partie la plus intéressante de cette étude, le dénombrement des quatre groupes sociaux : patrons ou chefs de famille employés, ouvriers et journaliers, décomposés en groupes professionnels.

Nous relevons les chiffres suivants:

13 millions et demi de patrons entretiennent leur famille, qui se compose de 19 millions d'individus et font vivre 2 millions de domestiques.

C'est l'agriculture qui fournit le chiffre le plus élevé: six millions de patrons ou chefs de famille; famille, 11 millions; domestiques, 1,232,035.

Le clergé donne le chiffre le moins haut; 151,000 prêtres, dont la famille, soutenue par eux, compte 74,000 individus, font vivre 5,000 domestiques.

Les professions libérales sont exercées par 207,000 chef de famille, qui entretiennent 234,000 personnes et occupent 65,000 domestiques.

Les gens sans aveu sont au nombre de 498,000.

Les infirmités se chiffrent comme il suit :

25,000 fous et 20,000 folles; 20,000 idiots et crétins, et 15,000 idiotes ou crétines; 2,800 crétins et goîtreux et 3,000 crétines goîtreuses; 10,000 goîtreux et 20,000 goîtreuses; 18,000 individus aveugles et 13,000 femmes aveugles; 13,000 sourds-muets et 10,000 sourdes-muettes.

Les animaux domestiques se décomposent ainsi: 3 millions de chevaux, 299,000 mulets, 451,000 ânes, 11 millions de bœufs et de vaches, 5 millions de porcs, 25 millions de brebis, moutons béliers et agneaux; 2 millions de boucs, chèvres et chevreaux; 2 millions de dindes, 3 millions d'oies, 4 millions de canards, 45 millions de poules et poulets; 7 millions de pigeons, et enfin 2,240,744 chiens.

Au total, près de cent huit millions d'animaux domestiques, c'est-à-dire trois fois plus de bêtes qu'il n'y a de gens en France.

La *Patrie*, à qui nous empruntons une partie de ce travail, le termine par un détail affligeant; il est démontré que la France possède 55,571 concierges!...

---

On est sans renseignements d'Espagne, et les opérations militaires du général Moriones, en marche vers Bilbao, sont toujours indécises.

---

Voici la composition du nouveau ministère anglais :

Premier lord de la Trésorerie, M. Disraeli.
Lord-chancelier, lord Caïrns.
Président du conseil privé, le duc de Richmond.
Garde des sceaux, le comte de Malmesbury.
Affaires étrangères, le comte de Derby.
Indes, le comte de Salisbury.
Colonies, le comte de Carnarvon.
Guerre, M. Gathorne-Hardy.
Intérieur, M. Cross.
Chancelier de l'Echiquier, sir Stafford Northcote.
Postes, lord John Manners.
Marine, M. Ward Hunt.

Le monde politique attache une importance de plus en plus considérable à ce qui se passe en Angleterre. Les articles publiés par la presse anglaise depuis les élections, et la coïncidence d'un changement dans l'état des opinions au sujet de politique étrangère, avec l'avénement d'un ministère conservateur, frappent tous les esprits sérieux.

## Chronique locale

### et méridionale.

Nous commençons aujourd'hui la publication de l'arrêté de nomination des municipalités dans les communes du département. En parcourant ces listes, nous sommes frappés de l'esprit de modération qui a présidé à ces choix; nous y trouvons la confirmation de ce que nous disions naguère, à savoir : que sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon personne n'était systématiquement exclu, et que les fonctions publiques étaient ouvertes à tous les hommes de bonne volonté, dévoués à l'ordre et au pays.

Nous trouvons, en effet, dans les municipalités nouvelles, où nous voyons avec plaisir beaucoup d'éléments anciens conservés, toutes les garanties désirables. Ce mouvement, qui nous paraît surtout *administratif*, nous semble inspiré à M. le Préfet du Lot par les intérêts communaux sagement entendus, et, à ce titre, il aura l'accueil sympathique des populations rurales du Lot.

---

Le Préfet du Lot, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 20 janvier 1874,

ARRÊTE :

Art. 1er. — Sont nommés Maires et Adjoints des communes ci-après, savoir :

| COMMUNES. | MAIRES. l'n indique les nouveaux. | ADJOINTS. |
|---|---|---|
| ARRONDISSEMENT DE CAHORS. | | |
| *Canton de Cahors (nord).* | | |
| Espère | Lasserre | Bergues |
| Laroque-des-Arcs | Clary-Bousquet (E.) **n.** | Miquel |
| Mercuès | Pouli | Carayon |
| Pradines | Miquel. **n.** | Marquès |
| Valroufié | Avit | |
| *Cahors (sud).* | | |
| Arcambal | Bras | Conduché |
| Labastide-Marn. | Valette | Vidal |
| Montat (le) | Dufour | Cubaynes |
| Trespoux-Rassiels | Duc | Rigal |
| *Castelnau.* | | |
| Cézac | Rulié | Vignals |
| Flaugnac | Garrigues | Bonnet |
| L'hospitalet | Combebias | Rulié |
| Pern | Henras. **n.** | Ausset |
| St-Paul-Labouffie | Bort | Alazard |
| Ste-Alauzie | N. | Baboulène |
| *Catus.* | | |
| Boissières | Bris | Lafon |
| Calamane | Lafargue | David |
| Craissac | Brassac | Costes |
| Francoulès | Longayrou | Dablanc |
| Gigouzac | Miquel | Lasvignes |
| Junies (les) | Solmiac | Combes |
| Labastide-du-V. | Laporte | Delmouly |
| Lherm | Bousquet | Rosières |
| Maxou | Lagrèze, fils. **n.** | Rueyres |
| Mechmont | N. | N. |
| Montgesty | Bourdarie | Calmels |
| Nuzéjouls | Cayrel | Bourdarie |
| Pontcirq | Fournier | Lavergne |
| St-Denis | Brugalières | Calmon |
| St-Médard | Couture | Berrié |
| *Cazals.* | | |
| Arques (les) | Mayzen, fils | Castang |
| Cassagnes | Galiacy | Boussac |
| Fraissinet-le-Gél. | St-Roch-Veissy | Caillé |
| Gindou | Fabre | Mayzen |
| Goujounac | Mauriol-Pagès | Tressens |
| Marminiac | Cangardel. **n.** | Garrigue |
| Montcléra | Valette | Parcillié |
| Pomarède | Delsol | Pradalès |
| St-Caprais | Barriéty | Florenty |
| *Lalbenque.* | | |
| Anjols | Malirac | Salgues |
| Bach | Escrouzailles | Cavaillé |
| Belfort | Caminel. **n.** | Deilhes |
| Belmont | Bouyssi | Brugidou |
| Cieurac | Alaux. **n.** | Ausset |
| Cremps | Combarieu | Fourès |
| Escamps | Salgues | Roques |
| Flaujac | Riols. **n.** | Dajan |
| Fontanes | Dugès | Cazes |
| Laburgade | Roques | Bousquet |
| Mondoumerc | Cazes | Sicard |
| Vaylats | Bru | Vidaillac |
| *Lauzès.* | | |
| Blars | Hérel | Lacroux |
| Cabrerets | Décremps | Faurie |
| Cras | Miquel | Bertrand |
| Lentillac | Valery | Lacaze |
| Nadilhac | Marcenac | Marty |
| Orniac | Grimal | Ségala |
| Sabadel | Bastide | Magot |
| St-Martin-de-Vers | Cambres | Poujet |
| St-Sernin | N. | Alayrac |
| Sauliac | Salgues de Géniès. **n.** | N. |
| Sénaillac | Jutge | Dablanc |
| *Limogne.* | | |
| Beauregard | Lafon | Couderc |
| Calvignac | De Ricard. **n.** | N. |
| Cénevières | Couderc | Garrigue |
| Concots | Ausset | Bach |
| Laramière | Cavalié | Garrigues |
| Lugagnac | Frayssé | Lafon |
| Promilhanes | Deltheil | Costes |
| Saillac | Lafon | Loudes |
| St-Martin-Lab. | Capelle | Aymard |
| Varaire | D'Héliot. **n.** | Dalat |
| Vidaillac | Andrieu | Dousset |
| *Luzech.* | | |
| Albas | Pélissié | Pécal |
| Anglars-Juillac | Salbant | Abadel |
| Belaye | de Bercegol | Roques |
| Caillac | Delcros | Bouloumié |
| Cambayrac | Bessières, J. | Besières, A. |
| Castelfranc | Béral | Aldebert |
| Douelle | Depeyre | Laparra |
| Parnac | Alibert | Pons |
| Rouffiac | Martin | Darènes |
| St-Vincent | Babuel-Peyrissac (V.) **n.** | Vassal |
| Sauzet | Derruppé | Cagnac |
| Villesèque | Duthil | Pezet |

*Montcuq.*

| | | |
|---|---|---|
| Bagat. . . . . | Bernard. **n**. . . . | Bley. . . . . |
| Belmontet. . . . | Brocard. . . . . | Valat. . . . . |
| Boulvé (le). . . . | Daymard. . . . . | Dezoliés. . . |
| Fargues. . . . . | Autefage. . . . . | Lala. . . . . |
| Lascabanes . . . | Autefage, Bernard | Lamouroux. . |
| Lebreil. . . . . | Castagné. . . . . | Guitard. . . . |
| Montlauzun. . . | Rouges. . . . . | Pax. . . . . |
| St-Cyprien . . . | Mercadier-Gauthier. . . | Fortet . . . . |
| St-Daunès. . . . | Aladel. . . . . | Delprat. . . . |
| St-Laurent . . . | Malaret. **n**. . . . | Salles. . . . . |
| St-Matré. . . . . | Frézal . . . . . | Jordy. . . . . |
| St-Pantaléon . . | Pagès. **n**. . . . . | Vilas. . . . . |
| Ste-Croix. . . . | Campagnac. **n**. . . | Aldhuy. . . . |
| Saux. . . . . | Lafon . . . . . | Lolmède. . . . |
| Valprionde. . . . | De Laborie. . . . | Paillas. . . . |

*Puy-l'Evêque.*

| | | |
|---|---|---|
| Duravel. . . . . | Lagrange. . . . . | Joubert. . . . |
| Floressas. . . . . | Brugalières . . . . | Prady. . . . |
| Grezels . . . . . | Prady. . . . . | Souillac. . . . |
| Lacapelle-Caban. | Dulac . . . . . | Maratuech. . |
| Lagardelle. . . . | Derruppé . . . . . | Dulac. . . . . |
| Mauroux . . . . | Carles. . . . . | Bru . . . . . |
| Montcabrier. . . | Laporte . . . . . | Crassat. . . . |
| Pescadoires. . . | Dulac . . . . . | Lafon . . . . |
| Prayssac. . . . . | Mousset. **n**. . . . | Blanchès. . . |
| Sérignac. . . . . | Gras. . . . . | Couture. . . |
| Soturac. . . . . | Baron Sonhac du Fossat. | Loygue. . . . |
| Touzac. . . . . | Maratuech. . . . . | Girot. . . . . |
| Vire. . . . . | Rives. . . . . | Maratuech, A. |

*St-Géry.*

| | | |
|---|---|---|
| Berganty. . . . | Ganilles-Portalou. **n**. . | Cubaynes. . . |
| Bouziès . . . . . | Rouquié. . . . . | Desplats. . . . |
| Cours. . . . . | Goudal. . . . . | Calvet. . . . |
| Crégols . . . . . | N. | Loulmet . . . |
| Esclauzels. . . . | Lufau . . . . . | Lagarde. . . . |
| St-Cirq-Lapopie. | Delmas. . . . . | Redon, Jean. |
| Vers. . . . . | Delfour. . . . . | Salgues. . . . |

Art. 2. — MM. les Maires nommés sont chargés de convoquer les Conseils municipaux pour procéder à leur installation et à celle de leurs adjoints.

---

Par arrêté de M. le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, en date du 19 février 1874, ont été nommés maires et adjoints au maire des communes ci-après désignées, savoir :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

*Ste-Alauzie.* — Maire : M. Ausset (Jean-Zozeme).

*St-Cernin.* — Maire : M. Puech (Julien).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

*Bétaille.* — Maire : M. Trayssac (Edouard); adjoint : M. Queille (Pierre), fils.

*Carennac.* — Maire : M. Peyralade (Jean-Roch), fils ; adjoint : M. de Géniès (Frédéric).

*Cavagnac.* — Maire : M. Dussol (Antoine-Louis).

*Creysse.* — Maire : M. Bourdet (Antoine).

*Cuzance.* — Adjoint : M. Castanet (Jean).

*Montvalent.* — Adjoint : M. Fouilhade (Eugène-Raymond).

*Payrignac.* — Adjoint : M. Malleville (Pierre).

*Strenquels.* — Maire : M. Louradour, (Louis) ; adjoint : M. Miramont (Frédéric-Jean-Baptiste).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

*Gorses.* — Maire : M. Loudes (Toussaint).

*Lauresses.* — Maire : M. Cassagne (Jean-Baptiste).

*Sénaillac.* — Maire : M, Pouget (Marc).

---

### Cour d'Assises du Lot.

Présidence de M. de Gaurand.

LISTE DES JURÉS.

Hébrard (Ludovic), receveur de l'enregistrement, à Gourdon ;
Materre (Marcellin), propriétaire, à Creyesse ;
Salgues (François), propriétaire, à Aujols ;
Nuville (Léon), banquier et adjoint, à Souillac ;
Bley (Guillaume), adjoint, à Bagnac ;
Chevalier-Dufau (Arthur-Victor), propriétaire, à Fontanes-Lunegarde :
Fourneaux (Jean-Pierre), propriétaire, à Cornac ;
Bras (Jean), vétérinaire et maire, à Arcambal ;
Boutières (Léonard), propriétaire, à Martel ;
Vialard (Joseph), propriétaire, à Cazals ;
Lagrandville (Guillaume), avoué, à Gourdon ;
Cambres (Paul-Guillaume), maire, à Saint-Martin-de-Vers ;
Rossignol (Antonin), employé de la sous-préfecture, à Gourdon ;
Bergougnoux (Antoine), propriétaire, à Calès ;
Balayé (Henri), propriétaire, à Soulomès ;
Fabre (Jacques), propriétaire, à Gramat ;
Delmas (François), greffier, à Payrac ;
Pergot (Philippe) commissaire, à Prayssac ;
Rey (Edouard), propriétaire, à Faycelles ;
Alayrac (Blaise), propriétaire, à Saint-Cernin ;
Dussol (Edouard), percepteur, à Saint-Ceré ;
Genot (Antoine), dit Anselme, maire, à Labatude ;
Pons (Edouard), marchand de fer, à Gourdon ;
Domphnou (Pierre), propriétaire, à St-Germain ;
Baspayrat (Louis), maire, à Lachapelle-Auzac ;
D'Arcimoles (Pierre-Antoine-Aguste), maire, à Rueyre ;
Lamouroux (Frédéric), propriétaire, à Gourdon ;
Lafon (Gaspard-Pierre-Jean-Hippolyte), propriétaire, à Brengues ;
Albert (Jean-Baptiste), propriétaire, à Boissières ;
Nouaillac (Antoine), notaire, à Martel ;
Meulet (Frédéric), propriétaire, à Saint-Cernin.
Pagès (Jean-Baptiste), maire, à Saint-Jean ;
Laporte (François), maire, à Montcabrier ;
Laborie (Laurent), vétérinaire, à Puybrun ;
Guyot de Camy (Auguste), propriétaire, à Labastide-Murat ;
Gouzou (Flavien), propriétaire, à Gorses.

*Suppléants.*

Fontès (Antoine), employé, à Cahors ;
Bastide (Edouard-Jean-Pierre), propriét., à Cahors ;
Besse (Pierre), entrepreneur, à Cahors ;
Couailhac (Pierre), négociant, à Cahors.

---

*Audience du 23 février, 1874.*

**Affaire Cabridens (Euphrasie).** — *Infanticide.*

L'accusée est âgée de 22 ans. En juin dernier elle était servante à l'auberge Vayssière, à Cajarc. Vers le mois de septembre on constata un changement dans sa personne, et Euphrasie se plaignant d'un grand malaise cessa ses occupations habituelles pendant la journée du 4 octobre. Ses maîtres la firent coucher ce soir-là, pour quelle fût plus tranquille, dans une chambre du premier étage s'ouvrant sur une terrasse au bout de laquelle se trouve la margelle d'un puits fermé avec des planches.

Au bout de quelques jours l'eau du puits exhalant une odeur particulière on chercha à s'expliquer les causes de cette altération et le puits ayant été découvert on aperçut à la surface le corps d'un enfant nouveau né.

Le doute n'était plus possible. Euphrasie Cabridens avait accouché et elle avait ensuite jeté son enfant dans le puits. Une enquête fut ouverte aussitôt et démontra que l'enfant était né à terme vivant et viable. La fille Cabridens arrêtée, ne tarda pas à faire l'aveu complet de son crime et déclara qu'elle avait accouché dans la matinée du 5 octobre, et qu'après avoir roulé son enfant dans un jupon elle le cacha dans le lit et ne le jeta dans le puits que le lendemain vers 3 heures du matin. Elle a reconnu que pendant deux heures le pauvre petit être avait fait entendre des vagissements.

Euphrasie Cabridens est en conséquence accusée d'avoir volontairement donné la mort à son enfant nouveau né.

Reconnu coupable par le Jury qui admet les circonstances atténuantes, Euphrasie Cabridens est condamnée à cinq ans de travaux forcés.

*Ministère public*, M. Cieutat, substitut.
*Défenseur*, Me Duc.

---

Affaire TRIEU, Antoine. — Tentative de meurtre.

Le 21 janvier dernier, le sieur Andral était frappé de plusieurs coups de revolver par le sieur Trieu, cultivateur à Meyrinhac, commune de Rocamadour. L'émotion fut grande dans le village où Trieu jouit d'une bonne réputation.

En présence des magistrats, Trieu raconta qu'ayant été averti par quelques personnes que sa femme entretenait des relations criminelles avec le sieur Andral, il résolut de les surveiller, et queles ayant surpris ce jour-là en flagrant délit d'adultère, il tira sur Andral quatre coups de revolver.

Andral proteste contre cette imputation ; il était allé chez Trieu pour une commission quelconque et sans aucune pensée déshonnête.

L'instruction a établi que la femme Trieu et Andral se recherchaient assidûment, et plusieurs témoins déposent les avoir vus tantôt au coin d'un bois, tantôt sur la route, causant très familièrement.

La déposition de la femme Trieu établit que des relations ont existé entre elle et Andral ; les blessures de ce dernier n'ont pas eu de suites graves.

Trieu comparaît aujourd'hui devant la Cour d'assises sous l'inculpation de tentative de meurtre; déclaré innocent par le Jury, la Cour prononce son acquittement.

*Ministère public :* M. de Bibal, substitut.
*Défenseur :* Me Lurguie.

---

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

*Séance du 23 février 1874.*

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté sans observations.

M. l'abbé Bonabri est admis à titre de membre résidant.

M. le directeur annonce qu'il a reçu le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, et le catalogue des tableaux, dessins et sculptures composant les galeries de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

La Société décide qu'elle procédera à l'élection du secrétaire-général à la prochaine séance et détermine ses attributions.

M. de Fontenille entretient la Société de la découverte du temple d'Ephèse par M. Wood.

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon annonce l'envoi de plusieurs volumes des annales de cette académie et de plusieurs ouvrages d'archéologie.

Un membre présente à la société deux échantillons d'oxyde de manganèse trouvés dans le département, près de Cambayrac. M. Alfroy, chimiste, donne quelques détails sur le Manganèse en général, ses applications dans l'industrie et constate avec regret que les minerais de Manganèse trouvés dans le Lot, renferment une trop grande quantité de carbonate de chaux

M. Malinowski rend compte de la première livraison de la *Revue de l'Agenais* qui vient de paraître. C'est une tentative de décentralisation à laquelle il applaudit et souhaite le succès qu'elle mérite.

La séance est levée à dix heures moins un quart.

---

On nous écrit de Gourdon :

Dans la matinée de dimanche dernier, la population très-paisible de la petite ville de Martel a été mise en émoi par un acte homicide suivi d'un suicide de l'auteur du forfait.

Le sieur X... a frappé à coups de couteau sa femme, qui tomba sans vie baignée dans son sang. Le meurtrier croyant avoir tué sa victime, se donna la mort en se coupant la gorge.

On espère sauver la femme, malgré la gravité de ses blessures.

J. BRUNEL.

---

Les membres de la commission chargée de dresser les listes de candidature aux débits de tabac ont décidé qu'ils n'accueilleraient aucune sollicitation et qu'ils ne répondraient à aucune des demandes qui leur seraient adressées.

On rappelle d'ailleurs au public que toutes les pétitions doivent être envoyées soit à M. le ministre des finances, soit à MM. les préfets.

---

Le *Comtat* complète ainsi les renseignements sur les troubles de Cavaillon :

Le soir du 15, la radicaille de Cavaillon, conduite par les citoyens Ganachaux, Pascaly (les deux instituteurs athées et solidaires), Sarnette et deux ouvriers de Marseille, est allée donner l'assaut à de paisibles et honnêtes ouvriers qui dansaient en famille dans un bal privé.

Les assaillants, ornés de cravates et de ceintures *sang de bœuf*, ont voulu pénétrer de force dans le bal. On leur a résisté, et ceux qui défendaient l'entrée de la salle contre les bandits ont reçu des coups et même des blessures. Le bal a été bloqué toute la nuit par un attroupement qui attendait les danseurs et les danseuses à la sortie pour les insulter et les frapper.

Le lendemain, la justice, accompagnée de plusieurs brigades de gendarmerie, s'est transportée à Cavaillon et a mis en état d'arrestation cinq individus compromis dans ce guet-apens.

Les individus arrêtés sont les nommés Ganachaux, Pascaly, Sarnette, Decanis et Cartoux.

---

Il y a quelques jours, un Bordelais se trouvait de passage à Autun. Il entra chez un pâtissier-confisseur-liquoriste, et, après un petit achat, lui parla des garibaldiens, qui ont illustré cette ville, comme on sait.

— Monsieur, lui dit l'honnête commerçant, voici un trait qui dit tout. Lors d'une reconnaissance des Prussiens sur Autun, ma boutique était pleine de garibaldiens, qui consommaient beaucoup et me payaient en injures.

On battit le rappel. Tous ces braves se levèrent comme un seul homme, et je m'en crus débarrassé. Vous allez voir. Ils commencèrent par barricader la porte de la rue ; puis ils ouvrirent *celle de la cave*, et enfin, ils me dirent d'un ton cordial :

— Soyez tranquille, vous êtes notre hôte, nous ne bougerons pas d'ici.

Ils n'en bougèrent pas, en effet, et, pendant qu'ils allaient mettre de l'ordre *dans ma cave* quelques mobilisés du Midi se faisaient casser la tête aux avant-postes.

---

Le décret convoquant les électeurs de la Gironde pour nommer un député en remplacement de M. Larrieu, paraîtra le mois prochain.

Les conservateurs auraient déjà fait choix de M. Forcade de la Roquette, pour l'opposer à M. Villette, adjoint révoqué de Bordeaux et candidat radical.

---

On lit dans le *Moniteur vinicole :*

Le phylloxera fait des ravages de plus en plus considérables, malgré tous les moyens employés pour le combattre.

M. Gaston Bazille vient de lire, à ce sujet, à la session de la Société des Agriculteurs de France un très-intéressant rapport sur les progrès faits par le phylloxera depuis l'année dernière.

Dans le Var, l'insecte, qui s'arrêtait aux environs de Toulon, est aujourd'hui à Draguignan, c'est-à-dire à plus de dix lieues à l'Est et en avant.

Dans la Drôme, le clos de l'Ermitage est atteint, et le phylloxera s'est étendu jusqu'à Condrieux, aux portes mêmes de Lyon.

Dans le Gard, le département tout entier es envahi. Dans l'Hérault, c'est la moitié de la surface qui est atteinte ; l'arrondissement de Montpellier tout entier et une partie de celui de Béziers sont infectés.

Dans le Bordelais, le mal a fait également les plus grands ravages.

Dans les Charentes, le phylloxera est aujourd'hui aux portes de Cognac.

C'est en 1868 que le fléau a commencé à s'étendre; si le mal suit la même progression, dans vingt à vingt-cinq ans, les vignes françaises ne seront plus qu'un souvenir.

---

L'administration des tabacs prépare en ce moment, dit-on, des cigares dont l'apparition sera certainement saluée avec reconnaissance par les consommateurs.

La régie possède dans ses magasins une quantité énorme de cigares confectionnés avec du tabac d'une exquise finesse, mais dont les feuilles sont tellement serrées qu'il est à peu près impossible de les fumer.

Ces cigares vont être déroulés, et avec ces mêmes feuilles on formera des cigares d'une dimension moyenne ressemblant beaucoup d'aspect aux *trabucos*.

Ils vont être probablement livrés à la consommation sous le nom également de *trabucos* et coûteront 15 centimes.

---

### Bourse de Paris

Paris, 24 février 1874

| | | |
|---|---|---|
| Rente | 3 p. % . . . . . | 58,90 |
| — | 4 1/2 p. % . . . . . | 86,40 |
| — | 5 p. %. . . . . | 93,30 |
| — | 5 p. % emprunt 1872 . . . . . | 93,35 |

---

## Variétés

### LOU ROC DE SAOUTO MÉRIC

(Légende quercynoise)

Par M. LÉON VALÉRY

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XVI

L'ESPION.

Au moment où Polyphème sonnait du cor, pour annoncer sa présence devant le fort, Guilhaume d'Arpajon, qui avait quitté en même temps que lui le manoir de Cels, descendait de son carrosse au milieu de l'armée consulaire et de la noblesse du Quercy.

Le gros des troupes campait sur la rive gauche du Lot, au pied du côteau même où se dressait le chateau, dans la partie de la vallée qui s'étend de Mercuès dans la direction d'Espère.

Cette concentration de troupes sur ce point était commandée par le besoin de communications incessantes avec Cahors et la nécessité de mettre à l'abri de toute agression de l'ennemi la seule route qui y conduisait.

Le reste des combattants, répartis autour de la place, devaient empêcher le ravitaillement de la garnison.

Sur la rive droite et presqu'en face des assiégeants, les cavaliers du captal de Buch, arrivés dans la journée, fesaient leurs préparatifs pour la nuit. Au mouvement qui régnait parmi eux, on devinait aisément les dispositions d'une armée impatiente

d'en venir aux mains. On distinguait surtout, à son costume et à l'émotion produite par son passage dans les rangs, le captal qui se portait sur tous les points, et dont la voix soufflait dans les cœurs sa haine contre le roi de France.

Au milieu des deux armées, flottait sur le Lot la barque armée en guerre que commandait Arnaud de Verlhes, avec les cinquante hommes qui la montaient. C'est elle qui, après avoir servi au transport des provisions et du matériel de siège, devait aujourd'hui soutenir le premier choc, en attaquant l'ennemi au passage même de la rivière.

Quand la nuit vint, les assiégeants en savaient assez et c'était à leur tour de se défendre, au lieu de songer à l'offensive qu'ils avaient prise jusqu'alors.

Depuis une heure, les chefs réunis tenaient conseil sous la présidence du sénéchal Jean de Baynac, ayant à ses côtés monsieur de Gourdon et Beto de Roquemaurel.

La discussion était vive et l'indécision aussi grande qu'au premier moment, quand l'évêque fit son entrée.

— « Dieu vous bénisse ! » dit le prélat, en prenant place au fauteuil d'honneur resté vide en prévision de son arrivée.

— « Qu'il nous éclaire surtout ! » hasarda monsieur de Gourdon.

— « C'est à cette intention que j'ai dit ce matin la sainte messe, » reprit le prélat, « et j'espère qu'il m'exaucera. »

— « Dans ce cas, » dit le sénéchal, « votre seigneurie vient à propos, car la situation est grave et la résolution sera décisive.

— « Et il s'agit ? »

— « De lever le siège.

— « Est-ce votre avis, monsieur de Cardailhac ?

— « Je n'ose en convenir, » répondit le chevalier ; « mais voilà bien des jours que nous sommes devant la place, sans aucun dommage pour nos ennemis. Inexpugnables dans leur fort, ils traversent nuitamment nos lignes pour se ravitailler, et c'est dans l'abondance qu'ils nous observent au lieu de s'épuiser dans la famine sur laquelle nous comptions pour les réduire... Mais s'ils ont pu jusqu'à ce jour franchir impunément nos postes, que sera-ce plus tard !... Dès demain, les cavaliers du captal passeront le Lot, à moins de leur opposer la partie de nos troupes détachées autour du château, et de rompre ainsi le cercle illusoire qui devait tenir la garnison prisonnière... Impuissants à vaincre aujourd'hui... »

Un bruit de voix parti du fond de la salle interrompit M. de Cardaillac.

— « Que se passe-t-il ? » demanda Guillaume d'Arpajon à Pierre de Puycornet, qui venait d'entrer, suivi de deux arbaletiers.

— « Un espion surpris aux abords du poste confié à ma garde. »

— « Qu'on l'amène ! »

L'inconnu qu'on introduisit était un mendiant chez lequel rien ne trahissait d'abord le rôle odieux qu'on lui prêtait. Ses haillons ne différaient point de ceux que traînait la mendicité de l'époque. Quant à la plaie hideuse qu'il laissait voir à sa jambe nue, combien d'autres s'en faisaient d'artificielles, pour exciter la pitié des passants, aux abords des villes ou sur les chemins.

— « Qui es-tu ? » demanda le prélat.

— « Un pauvre pélerin... » répondit le mendiant d'une voix dolente.

— « Où allais-tu ? »

— « A Roc-Amadour. »

— « Ton pays ? »

— « Montauban. »

— « Tu ments ! »

L'accent étranger de l'inconnu venait de le trahir.

— « Sais-tu le sort des espions ? » reprit l'évêque.

— « On les pend. »

— « Tu vas l'être !... Veux-tu la grâce ? »

— « A quel prix ? »

— « Tu parleras ! »

— « J'accepte. »

— « Prends garde ! ce n'est qu'après que les évènements auront confirmé tes paroles que tu seras libre... qui t'envoie ? »

— « Bernard de Boissières. »

— « La place a-t-elle des vivres ? »

— « Pour trois mois. »

— « Quelle était ta mission ? »

— « Je me rendais auprès du captal de Buch, pour l'informer que la révolte est dans la place et le presser de voler à son aide... »

— « Et la cause de la rébellion ? »

— « Nolibarba... »

— « Je sais le reste... Qu'on mette cet homme en bonne garde et qu'on veille aux postes !... l'espion a dit vrai, Messieurs !... Barnard de Boissières est odieux à ses hommes ; la révolte a failli aujourd'hui même lui devenir fatale. Devançons le captal et volons nous-mêmes à son secours !... crosse et mître ! ne serions-nous venus devant la place que pour une parade et est-ce sans avoir dégaîné que vous rentreriez dans vos terres ?.. Est-ce vous qui le voudriez, Monsieur de Cardaillac ?... Monsieur de Monbrun, est-ce vous ?... Je sais qu'il y a haut du pied des tours du château à leur sommet ; mais manque-t-on d'échelles et de braves gens pour l'escalade ?... Il y a bien des heures d'ici au point du jour, et la nuit est bonne pour l'entreprise... Assez de lenteurs ainsi !... L'assaut à l'improviste ; la lutte furibonde, qui déconcerte, la dernière espérance est là et l'honneur du moins est à ce prix !...

Tous les assistants étaient muets...

Bérenger des Prez se leva :

— « Une grâce à demander à votre seigneurie ! » dit-il.

— « Laquelle ? »

— « L'honneur pour mes hommes d'être les premiers à l'escalade ! »

— « Vous êtes devancé. »

— « A qui donc la faveur que je réclame ? »

— « A l'Université. »

*(A suivre.)*

## Annonces

### Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Les pianos de PHILIPPE HERZ, neveu et Cie, sont à trois cordes, 85, 88 et 90 notes. Ils sont construits sur des plans et des modèles entièrements nouveaux qui sont la propriété exclusive de la maison M. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon, TOULOUSE.

### Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 34 (21 FÉVRIER 1874).

O. Schmidt : l'évolution des êtres vivants. — Helmholtz : La polarisation galvanique du platine. — Travaux scientifiques étrangers : La carte topographique de l'Allemagne. — Les publications de statistique. — Sociétés : géologique de France ; de géographie de Paris ; des ingénieurs civils de Paris ; de biologie de Paris ; Académie des sciences de Paris. — Proctor : Le ciel. — J. Plateau : Statique expérimentale et théorique des liquides soumis aux seules forces moléculaires,

### Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 34 (21 FÉVRIER 1874).

La semaine politique. — Guernon-Ranville : Mémoires ; Etudes nouvelles sur la Restauration. — Brunet de Presles : I. L'école des langues orientales. — II. La chaire de grec moderne. — Legouvé : Matinée littéraire à la Porte-Saint-Martin ; Eugène Scribe. — Société de géographie : Khiva en 1873. — Causerie politique. — Causerie littéraire. — Bulletin.

*(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine à Paris.)*

Chaque journal : Paris, Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

*Prix du numéro : 50 centimes.*

Etude de Me SCIPION DELBREIL, avoué-licencié en droit, à Cahors.

## EXTRAIT

De demande en

## SÉPARATION DE BIENS

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois février courant et par exploit du même jour, fait par Contou huissier, Marie Gimbergues épouse de Louis Labarre, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Beauregard a formé contre ledit Louis Labarre son mari, cultivateur domicilié de la même commune, une demande en séparation de biens, devant ledit tribunal. Elle a constitué Me Scipion Delbreil pour son avoué.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le vingt-quatre février mil huit cent soixante-quatorze.

*L'avoué poursuivant,*

Signé : DELBREIL.

Pour les extraits et articles non signés.
Le propriétair-gérant, A. Laytou.


**TABLEAU DES DISTANCES**

**Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour**

**De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.**

**PRIX : 1 FRANC.**

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

**PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE**

*Préparée par* J.-P. LAROZE, 2, *rue des Lions-Saint-Paul, Paris,* d'une efficacité prompte et certaine contre les *rhumes, grippes, toux, catarrhes, extinctions de voix,* et les affections de la *gorge* et du *larynx.*

Prix de la boîte : 1 fr. 50.

Dépôt à Paris, 26, *r. N.-des-Petits-Champs,* et dans toutes les pharm. de chaque ville.

**A VENDRE**

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne.

S'adresser à MM. Garrigues et Cavaillé.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

**Nos Maîtres hier**

*Etudes sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau,*

Par M. H. ANDRÉ,

Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix : 3 f.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE — MARQUE DE FABRIQUE — A CLERMONT-FERRAND

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et mds de comestibles

*EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.*

HISTOIRE GÉNÉRALE

**DE LANGUEDOC**

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

**Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,**

***Publiée sous la direction de* M. ÉDOUARD DULAURIER, *membre de l'Institut ; annotée par* M. ÉMILE MABILLE, *attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ;* M. EDWARD BARRY, *professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusques en 1790 par* M. ERNEST ROSCHACH, *correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs***

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1re partie du TOME Ier, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1re partie du TOME IV, *Notes & Additions.*

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

*On souscrit :* à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé *franco* à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

**1874**

**CALENDRIER**

DU DÉPARTEMENT

**DU LOT**

A CAHORS

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Laytou

**LA NATIONALE**

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

*Etablie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18*

Anciennement COMPAGNIE ROYALE

**Fonds de garantie : 110 millions**

*Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré*

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

*Participation dans les bénéfices de la Compagnie*

*Augmentation du revenu*

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société..... 22,327,263 f.

Arrérages payés aux rentiers..... 118,492,911 f.

*S'adresser pour les renseignements à*

MM. Bénech, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bapte Planion, à Figeac.